

**Législation de la première session du vingt et unième Parlement,
du 15 septembre 1949 au 10 décembre 1949—suite**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Transports et communications 9 10 déc.	<i>Loi de financement et de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada (1949)</i> , autorise la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes contractées en 1949 par le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada, ainsi que la garantie de certaines valeurs émises par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.
10 10 déc.	<i>Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines</i> , autorise l'établissement de la Société canadienne des télécommunications transmarines.
11 10 déc.	<i>Loi aidant à la construction de navires au Canada</i> , encourage la construction et la conversion de navires au Canada en permettant certaines déductions de l'impôt sur le revenu à l'égard du coût, en capital, de la construction, de la conversion ou de la modification importante de navires.
32 10 déc.	<i>Loi sur le Pacific Great Eastern Railway (Subvention)</i> , autorise l'octroi d'une subvention déterminée au gouvernement de la province de Colombie-Britannique pour aider à la construction d'un prolongement d'au plus 82 $\frac{3}{10}$ milles du <i>Pacific Great Eastern Railway</i> .
39 10 déc.	<i>Loi concernant l'acquisition du Chemin de fer de Témiscouata</i> . La loi ratifie, approuve et sanctionne le contrat conclu avec la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, en vue de l'acquisition de ce chemin de fer par le gouvernement du Canada au prix de \$480,000.
40 10 déc.	<i>Loi sur la route transcanadienne</i> . La loi permet de conclure, avec toute province, un accord portant assistance fédérale d'au plus cinquante pour cent du montant que la construction de la route coûte à la province.
Travail— 24 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi de 1947 sur l'indemnisation des employés de l'État</i> . La modification abroge l'article 4 du chapitre 18 des Statuts de 1947.
Divers— 26 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi sur la Banque d'expansion industrielle</i> , modifie la restriction aux engagements de la Banque, ajoute aux motifs pour lesquels des procédures peuvent être intentées ou prises contre la Banque ou en son nom, et modifie les pouvoirs de la Banque à l'égard des prêts, placements et garanties.
35 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i> , permet un remboursement, dans certaines conditions, à l'égard du service en sus de la période maximum susceptible d'être comptée aux fins de la pension en cas de service antérieur dans une sûreté provinciale.
36 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi des traitements</i> . La loi abroge, pour y substituer un traitement de \$10,000, le traitement de chacun des ministres suivants: le ministre des Ressources et du Développement économique, le ministre des Mines et des Relevés techniques et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.
38 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi sur les biens de surplus de la Couronne</i> , autorise les départements du gouvernement à disposer des biens de surplus de la Couronne, subordonnement à certaines conditions, et approuve le transfert des biens de surplus d'un département du gouvernement à un autre, subordonnement à certains termes et conditions.
41 10 déc.	<i>Loi modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants</i> , modifie les conditions dans lesquelles le Directeur peut vendre des biens à un ancien combattant et l'emploi qu'il peut faire du produit de la vente.